0741501E
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE CAMILLE CLAUDEL
720 AVENUE D'ANTERNE
74970 MARIGNIER
Tel : 0450345750

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dé-spécialisation d'un reliquat de subvention

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/09/2026
Réuni le : 08/10/2026
Sous la présidence de : Guillaume Dusaussoy
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la dé-spécialistion d'un reliquat de subvention dr droits de reprographie

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Dé-spécialisation d'un reliquat de Droits de reprographie: le conseil d'administration approuve l'utilisation de 100€ de reliquat de subvention droits de reprographie de 2026 et de 12.60€ de reliquat de subvention droits de reprographie de 2025 pour l'achat de manuels scolaires, soit 112.60€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Dusaussoy
Prénom : Guillaume
Signé le : 09/10/2026 15:21:45

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.